



CHARTRE

DU CHAMPIONNAT

INTERCLUBS LOISIRS

SAISON 2018-2019

SOMMAIRE :

Article 1 : Généralités

Article 2 : Inscription

Article 3 : Composition des équipes

Article 4 : Nombre de matchs

Article 5 : Calendrier des rencontres

Article 6 : Déroulement d'une rencontre

Article 7 : Barème des points pour classement final

Article 8 : Forfait d'un match

Article 9 : Abandon

Article 10 : Réclamation

Article 11 : Sanction ou exclusion

Article 1 : GENERALITES

Le championnat interclubs loisirs organisé et géré par PEYROCHE Mickaël (Licencié à ESVB Badminton BAUNE) oppose les équipes des clubs de Badminton, affiliés ou non à la FFBad. Cette compétition se présente sous la forme d'un championnat par équipe et n'empêche nullement un joueur de participer aux autres compétitions car ce championnat n'est pas officiel.

L'objet premier de ce championnat est de favoriser les rencontres et la convivialité entre les clubs.

Article 2 : INSCRIPTION

L'inscription, réalisée en amont par mail auprès de bad.baune@gmail.com, engage les clubs à participer aux rencontres de ce championnat.

De ce fait, chaque équipe adhère à la présente charte et se doit de la connaître et de la respecter.

Article 3 : COMPOSITIONS DES EQUIPES

Il n'y a pas d'équipes officielles, un joueur ou une joueuse ne peut faire qu'une seule rencontre s'il le désire, ou ne jamais se déplacer. C'est au club de s'organiser en interne.

Lors d'une rencontre, une équipe doit être composée de 4 joueurs minimum dont 2 joueuses.

Il n'y a pas de limite maximum de joueurs dans une équipe : un joueur ne peut faire qu'un seul match et au maximum 3 matchs.

Article 4 : NOMBRE DE MATCHS

Chaque rencontre comprend 6 matchs :

- ✓ 2 doubles hommes
- ✓ 2 doubles mixtes
- ✓ 1 double dames
- ✓ 1 double libre (Hommes, Dames, Mixte, Homme Vs Dames, mixtes Vs Dames ...)

Si les deux équipes qui se rencontrent se sont mis d'accord, les matchs peuvent être modifiés (ex : un double homme contre un double mixte, un double dame contre un double mixte...).

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 5 : CALENDRIER DES RENCONTRES

Les dates des rencontres sont à fixer entre les capitaines d'équipes. Une fiche de contact vous sera transmise par email.

Les capitaines doivent informer le responsable du championnat des dates fixées par mail à bad.baune@gmail.com afin de pouvoir mettre à jour le calendrier des rencontres et la page Facebook.

Article 6 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

L'équipe qui reçoit est responsable de l'organisation sportive de la rencontre :

Accueil des équipes

Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit et prévoit une restauration appropriée dans le gymnase ou à proximité.

Salle

La salle doit être apte à accueillir la rencontre, hauteur du plafond, éclairage, vestiaires et douches. Le nombre minimum de terrains requis est de deux.

Volants

Les clubs s'engagent à fournir les volants pour les rencontres ainsi que pour l'échauffement. Les rencontres se jouent soit avec des volants plastiques soit avec des plumes.

Déclaration de présence et composition des équipes

Chaque capitaine doit créer sa composition, remplir sa feuille de match et la confronter avec la composition du capitaine adverse. Les capitaines se mettent d'accord sur l'ordre des matchs. L'ordre de la feuille n'est pas impératif.

Jours et horaire de rencontre

Les rencontres se déroulent en soirée du Lundi au Vendredi.

Si les deux équipes sont d'accord, les rencontres peuvent se dérouler exceptionnellement en weekend.

L'équipe qui reçoit doit prévoir des horaires raisonnables sachant qu'une rencontre se déroule en 2 à 3h.

Fin de la rencontre

Les capitaines doivent signer la feuille de rencontre dûment remplie et la retourner par mail au responsable du championnat à bad.baune@gmail.com.

Article 7 : BAREME DES POINTS POUR CLASSEMENT FINAL

Le classement des équipes, à la fin du championnat, est déterminé par le résultat des rencontres selon le barème suivant :

✓	Victoire	3 points
✓	Egalité	2 points
✓	Défaite	1 point
✓	Forfait	0 point

S'il y a égalité entre deux équipes ou plus en haut de classement : le vainqueur sera déterminé en fonction du nombre de matchs gagnés sur l'ensemble des rencontres.

Article 8 : FORFAIT D'UN MATCH

Un match qui est considéré comme forfait, sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21-0 par set.

Article 9 : ABANDON

Un club est libre d'abandonner, à tout moment, ce qui le mettra en fin de classement.

Article 10 : RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, être notées sur la feuille de résultats de la rencontre.

Article 11 : SANCTIONS OU EXCLUSIONS

Un club peut être sanctionné si un joueur n'a pas un comportement sportif et convivial au sein de la rencontre.

Il peut aussi être sanctionné si de la discrimination, du racisme, de l'homophobie est avérée.

Un club peut être exclu du championnat pour des faits graves (violences verbales ou physiques).

PEYROCHE Mickaël

☎ : 06.24.70.95.74

bad.baune@gmail.com